

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAINT-LON-LES-MINES

Nombre de conseillers en fonction :

15

Nombre de conseillers présents :

13

Nombre de votants :

14

PROCES-VERBAL N° 1
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 6 juillet 2022 à 18h30

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet, à 18 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

Présents : Chantal BERGERON, Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger LARRODE, Patrice LAULOM, Jean-Pierre LAUDINET, Pierre POURTEAU, Christelle POUYANNE, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Audrey LESBATS, Cédric TASTET

Pouvoirs : Audrey LESBATS à Roger LARRODÉ

Secrétaire de Séance : Binh DUCAMP

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Binh DUCAMP est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2022.
- 2/ Compte-rendu des commissions.
- 3/ Projet d'acquisition immobilière.
- 4/ Création d'un emploi non permanent à temps non complet.
- 5/ Questions et informations diverses.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1er juin 2022

Approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des commissions

- **Commission Bâtiments**

Travaux en cours : les employés communaux sont en train de repeindre les bancs du Fronton avec l'aide de deux jeunes Saint-Lonnais effectuant une semaine de bénévolat au sein du service technique afin de bénéficier de l'aide au permis de conduire allouée par la commune.

Colombarium : Une réflexion sur un réaménagement est à prévoir avec la commission fleurissement et la commission bâtiments.

- **Commission Culture**

Le samedi 02 juillet, un concert de musique baroque s'est produit à la bibliothèque, organisé dans le cadre des 100 ans du Conservatoire des Landes. Peu de participants.

- **Conseils d'écoles**

Ecole Notre Dame :

Le conseil d'école s'est tenu en juin. Il est prévu une ouverture de classe pour la rentrée prochaine.

Ecole Publique :

Quelques travaux d'aménagement de la cour de récréation ont été sollicités et seront réalisés durant l'été par les employés communaux.

Pas de fermeture de classe pour la rentrée 2022. Effectif prévisionnel : 73 enfants.

- **Commission voirie**

En raison de la hausse des prix des matériaux de voirie, le marché du programme voirie de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans sera modifié par le choix de techniques moins onéreuses.

3/ Projet d'acquisition immobilière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la propriété « Geloux » est en vente au prix de 250 000 €. Après discussion, le conseil municipal décide de se porter acquéreur de cette propriété et autorise Monsieur le Maire à engager les négociations auprès du propriétaire.

4/ Création d'un emploi non permanent à temps non complet – délibération n° 2022_17

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'Adjoint d'Animation Territoriale, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service accueil périscolaire pour la période du 02/09/2022 au 31/08/2023.

Le conseil municipal,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 20h53mn /semaine d'adjoint d'animation territorial, emploi de catégorie hiérarchique C pour la période du 02/09/2022 au 31/08/2023 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service : Accueil périscolaire.
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'animateur périscolaire :
 - o Surveillance et animation des temps de garderie des enfants.
 - o Participation à l'animation des activités périscolaires dont les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 387 correspondant au 8^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique**, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

5/ Questions et informations diverses

• Point sur les dossiers de demandes de subventions

- **Les Amendes de police** sollicitées auprès du Conseil Départemental pour la création de trottoirs Route du Petit Louise et route de Dax.
Montant des travaux : 49 294. 20 € HT
Subvention allouée à la commune : 24 647 € (50%).
- **Le FEC (Fonds d'Equipement des Communes)** sollicité pour le projet de rénovation des peintures extérieures de la salle des associations et du Mur à Gauche.
Montant des Travaux : 42 810. 23 € HT
Subvention FEC allouée à la commune : 7 196. 40 €
- **Subvention sollicitée auprès de l'Agence Nationale du Sport** pour la création d'un terrain multisports : réception de l'accusé de réception du dossier complet.
La commission s'est réunie fin juin. En attente de réponse.

• Point Assurances Bâtiments et véhicules

Actuellement assurance souscrite auprès de GAN ASSURANCES à Peyrehorade pour un montant total de 12 553.64 €.

Proposition de GROUPAMA : 7 455. 80 €.

La mairie a sollicité GAN ASSURANCES pour revoir le montant des cotisations et nous faire une proposition.

- **Tour du Pays d'Orthe et Arrigans**

Il aura lieu le dimanche 10 juillet. Arrivée à St-Lon prévue à 11h. Accueil et vin d'honneur prévu à l'issue de la course.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire,
Roger Larrodé

La secrétaire de séance
Binh Ducamp